



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Retard des travailleurs imputables aux aléas du transport

Question écrite n° 16073

Texte de la question

M. Sylvain Brial alerte Mme la ministre des outre-mer sur les conséquences des dysfonctionnements de la desserte aérienne entre Wallis et Futuna pour les voyageurs. Nombreux sont les voyageurs qui viennent sur les îles de Wallis et de Futuna pour des congés. Ces personnes sont soumises à des impératifs précis, notamment parce qu'elles doivent réintégrer leur travail en temps et en heure. C'est le cas de tous les salariés, du public comme du privé. Les retards et annulations de vol, ces dernières semaines ont été particulièrement conséquents. De la sorte des salariés se sont trouvés sous la menace de licenciement pour ne pas avoir rejoint leur lieu de travail. C'est aussi le cas de fonctionnaires, ou de militaires qui ont été accusés de désertion. Il lui demande de prendre les initiatives nécessaires pour garantir un fonctionnement régulier et fiable de la déserte de Wallis et de Futuna. À défaut, il lui demande également que soit mis en place sous le contrôle de M. l'Administrateur supérieur un mécanisme de contrôle et d'attestation permettant aux salariés de convaincre de leur bonne foi. Il souhaite enfin que pour ce qui concerne les fonctionnaires et les militaires le Gouvernement demande à leurs autorités supérieures, au vu de certificats et de la preuve de la diligence de la réaction, de ne pas tenir rigueur aux intéressés de ces contretemps.

Texte de la réponse

La desserte aérienne entre les îles de Wallis et de Futuna est placée sous concession de service public pour une durée de cinq ans en application d'une convention du 27 février 2018. La flotte mise en œuvre pour l'exécution de cette concession est composée de deux appareils DHC6 Twin Otter dont le gabarit est parfaitement adapté à la distance à parcourir et aux conditions aéronautiques de l'aéroport de Vélé à Futuna. Les DHC6 sont des appareils légers de dix-neuf places qui présentent, en contrepartie de leur robustesse et de leur maniabilité, une sensibilité aux aléas météorologiques. Lorsque les vents latéraux, qui peuvent souffler sur l'aéroport de Vélé pendant plusieurs jours, atteignent une vitesse critique pour la navigation aérienne, cette dernière est interrompue eu égard aux règles de sécurité aérienne. L'épisode météorologique de fin décembre 2018 a été particulièrement long et est intervenu pendant une période de forte affluence de voyageurs, ce qui a eu pour conséquence de perturber les déplacements de nombreuses personnes et d'empêcher une partie d'entre elles de rejoindre leurs foyers, leur école ou leur activité professionnelle. Les questions qui se posent autour de la desserte des îles Wallis et Futuna sont nombreuses et complexes, tant sur l'économie d'une liaison à faible volume que sur le bon ajustement des infrastructures. Dans ces domaines, l'État soutient le Territoire, dont relève la compétence de la desserte aérienne intérieure. Les ministres des transports et des outre-mer ont demandé au Conseil général de l'environnement et du développement durable de réaliser une étude sur l'amélioration de la desserte du territoire et de proposer des solutions aux difficultés qui sont actuellement constatées. Les conclusions de cette étude sont attendues au cours du premier semestre.

Données clés

Auteur : [M. Sylvain Brial](#)

Circonscription : Wallis-et-Futuna (1^{re} circonscription) - Libertés et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16073

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Outre-mer](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [22 janvier 2019](#), page 546

Réponse publiée au JO le : [26 février 2019](#), page 1924